

CGT Educ'action Versailles

21 avril 2017

Journée d'étude

**Quel avenir pour la formation
professionnelle sous statut scolaire ?**

SERVICE PUBLIC

**FORMATION PROFES-
SIONNELLE**

CARTE DES FORMATIONS **CET** RÉGIONALISATION

LP APPRENTISSAGE

30 ans bac pro **FORMATION** CAP-

MIXITÉ DES PUBLICS CCF

Sommaire

Vous trouverez dans cette publication une synthèse et une compilation des articles publiés dans nos publications académiques, fédérales et confédérales. C'est à la fois un support pour notre journée d'étude mais également un moyen de porter le débat au sein de nos établissements. Elle permet de faire un état des lieux de la voie professionnelle mais aussi de défendre un projet éducatif émancipateur ambitieux pour les élèves et pour les personnels.

- Page 3 Edito : La voie professionnelle n'est pas une variable d'ajustement budgétaire !
- Page 4-5 Historique : La voie professionnelle et l'émancipation des travailleurs
- Page 6-7 Par delà le dogme de l'apprentissage.
- Page 8 La seconde POP, solution pour une meilleure orientation?
- Page 8 Gestion- Administration : l'échec d'une réforme.
- Page 9 :Retour sur la contre-réforme du bac pro 3 ans
- Page 10 Quelle certification pour quelle qualification ?
- Page 11 La voie professionnelle au prisme de la régionalisation.
- Page 12 Nos revendications pour la voie professionnelle.

**LUTTER
PLUS** 
**pour
GAGNER PLUS**



Edito : la voie professionnelle n'est pas une variable d'ajustement budgétaire

On ne peut pas y échapper : poser la question du devenir de la voie professionnelle sous statut scolaire lors de cette élection présidentielle, ce n'est pas se questionner sur son utilité ou sur son rôle au sein du système éducatif mais bien poser le problème de sa rentabilité. En effet, lorsque les lycées professionnels font l'objet de la moindre attention, c'est au choix pour pointer une faiblesse dans notre système éducatif, la baisse du niveau de qualification des jeunes, le décrochage scolaire. Ces problèmes existent au sein de la voie professionnelle et il serait bien vain de les éluder. Il reste qu'identifier les problèmes ce n'est pas y répondre.

Depuis une quinzaine d'années, et quel que soit l'obédience du gouvernement, la voie professionnelle est perçue comme une variable d'ajustement budgétaire. La réforme du bac pro 3 ans dont nous continuons de voir les effets négatifs a été conçue comme un moyen de réduire drastiquement les moyens de formation. Aucun bilan n'a été fait. Il aurait permis pourtant de mettre en avant une évidence : l'hétérogénéité de notre public dont les besoins sont variables de 3 à 4 ans. Désormais, c'est l'apprentissage qui est la voie royale pour le devenir des lycées professionnels. En effet, il a le mérite de réduire c o n s i d é r a b l e m e n t (totalement) l'enseignement professionnel sous statut scolaire, il met sous la responsabilité de l'entreprise la formation des jeunes. Nous sommes bien ici dans une orientation idéologique forte : les jeunes des milieux populaires qui composent la grande partie des effectifs des lycées professionnels n'auraient pas besoin d'aller au-delà du collège encore unique mais doivent intégrer le plus rapidement possible une main d'œuvre corvéable.

Cette logique s'oppose à celle des lycées professionnels. Ces derniers, descendants des CET (voir la partie historique), ont vocation pour les élèves à construire une culture professionnelle et générale qui fassent d'eux des travailleurs mais aussi des citoyens à part entière.

Cette idéologie du tout apprentissage vantée par les gouvernements successifs mais aussi par les régions à l'image de celle d'île de France est confrontée à l'épreuve des faits : les entreprises sont dans l'incapacité d'accueillir, de former les jeunes que nous accueillons au sein de nos lycées. Ces lycéens deviennent rentables après avoir effectué une formation en initiale... Cela se traduit au sein de la région par une baisse du nombre d'apprentis alors que les différentes majorités souhaitent une forte augmentation.

Il reste que le matraquage idéologique persiste et ce ne sont pas les programmes des présidentiables qui sont rassurants en la matière. A nouveau, le lycée professionnel est dans la ligne de mire. Il nous revient d'en défendre la logique, et le rôle auprès des collègues, dans nos établissements puis quand le temps sera venu dans la rue. Il ne s'agit pas de subir mais bien de porter nos revendications.

Remise en cause de l'enseignement professionnel sous statut scolaire :

Les vraies raisons des attaques, les enjeux pour les jeunes et les salarié-e-s

Difficile de réfléchir syndicalement aujourd'hui sur la réalité de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, son évolution, nos conditions de travail, sans avoir compris à quel moment de son histoire nous nous trouvons.

Adoptés lors du dernier congrès national de la CGT Educ'action à Seignosse en mai 2014, les repères revendicatifs Enseignement Professionnel de la CGT reprennent quelques-uns des principaux éléments historiques qui expliquent pourquoi cet enseignement occupe aujourd'hui une telle place.

Je vous invite à vous y reporter pour plus d'informations mais je veux en dire quelques éléments. Contrairement à beaucoup d'autres pays, **la France dispose d'un système Educatif** qui s'est construit de **façon centralisée** et qui, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, **a intégré en son sein la formation professionnelle initiale des jeunes.**

Ainsi la voie professionnelle est devenue une voie à part entière du

lycée. Celle-ci s'est concrétisée avec le collège unique en 1975 et l'abandon des CAP en 3 ans, après la classe de 5è (milieu des années 80).

Aujourd'hui sections CAP, sections de Bac pro démarrent en LP, SEP-LPO comme les autres filières du lycée après une orientation sortie 3è.

De là à dire qu'elle bénéficie de l'égalité, que nous revendiquons, vis-à-vis des deux autres voies générale et technologique il y a un pas. Mais le discours ministériel « officiel » est celui-ci.

Pour les personnels l'égalité a été en grande partie gagnée à la fin des années 80 autour du mot d'ordre "Personnels de lycée professionnels, personnels de lycée à part entière", mais il persiste encore aujourd'hui des différences comme par exemple la pondération des classes de première et terminale.

Pour les élèves, et la filière pro dans laquelle ils s'engagent, ce n'est pas du tout la même chose.

C'est une des données de notre action syndicale, nous devons sans cesse démontrer **que tous ces vertueux discours ne servent qu'à masquer une politique très différente de ce qui est affirmé.**

Les syndicalistes le savent bien "rien n'est jamais définitivement acquis".

Ce qui a été conquis il y a 70 ans, grâce au rapport de force créé par les forces démocratiques et le prestige qu'elles tiraient de leur victoire contre le fascisme, **est aujourd'hui fortement remis en cause par le patronat.** Ce dernier n'a jamais accepté de se voir dépossédé de ce qu'il pense lui revenir de

droit : la formation professionnelle.

Dans le même temps l'Etat français s'est décentralisé, la première loi de décentralisation, celle de Gaston Defferre, date de 1982, dans la foulée de la victoire de F. Mitterrand en 81.

Ce processus s'est poursuivi sous tous les gouvernements et il vient de connaître en 2016, sous la pression européenne, un bond qualitatif important en créant les 13 grandes régions qui prendront certainement de plus en plus de poids dans le choix des orientations politiques.

La voie professionnelle, c'est aujourd'hui l'enseignement professionnel public, l'enseignement professionnel privé sous contrat, l'enseignement agricole public et privé (les Maisons familiales rurales par exemple).

Elle reste très majoritairement sous statut scolaire, mais elle **est percutée de plein fouet par cette double évolution.**

Il faut bien percevoir dans le même temps **que la formation initiale sous statut d'apprentissage est elle aussi déstabilisée** pour ce qui est des **niveaux V et IV (CAP et bac pro)** par des réformes structurelles comme celle du bac pro en 3 ans.

D'un côté le MEDEF, avec l'appui des différents gouvernements, et il faut le dire très nettement, quelle que soit l'étiquette qu'ils se donnent, fait tout pour développer l'alternance lourde (22 semaines de PFMP sur 3 ans) et l'apprentissage.

Le MEDEF n'a de cesse de discréditer les formations sous statut scolaire, l'enseignement général, l'enseignement professionnel théorique et pratique les présentant ringards, déconnectés des réalités

Adhérer



ET SI J'Y ÉTAIS ?



de l'entreprise, les déclarant incapables à permettre l'insertion professionnelle.

C'est pour s'opposer à ce matraquage que l'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel a publié dans l'Humanité **en juin 2016 une tribune en défense de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.**

La formation professionnelle initiale, sous statut d'apprentissage comme sous statut scolaire et la formation continue des adultes sont devenues en 30 ans la compétence des Régions : d'abord par la gestion des bâtiments (en 83), celle de l'apprentissage (en 1987), celle des personnels TOS (en 2003), celle de la carte des formations et des financements (loi de refondation de Peillon en 2013), et enfin par la loi sur la formation professionnelle (5 mars 2014).

A cela vient s'ajouter une réforme, pompeusement appelée "rénovation de la voie profession-

pensions.

L'accompagnement de cette réforme par le syndicat SNETAA (alors non affilié à FO), malheureusement encore majoritaire lors des élections paritaires, par le SGEN-CFDT et par le syndicat des personnels de direction de l'UNSA, a permis à Darcos de l'imposer.

Les gouvernements successifs, Ayrault ou Valls, depuis la victoire de François Hollande, n'ont en rien modifié le cours de choses.

Le "bilan" des réformes du lycée a été effectué à partir d'octobre 2015 par le ministère sous la direction de la ministre Najad Valaud Bellkacem.

Aucune remise en cause des principes néfastes imposés lors de ces 3 réformes n'a été obtenue.

Pas plus que le retour à une possible formation en 4 ans pour les élèves de la voie pro qui en ont besoin.

La CGT, avec d'autres organisa-

nelle" dont nous mesurons aujourd'hui l'ampleur des dégâts : la réforme du bac pro en 3 ans.

Tout le processus historique de construction des enseignements s'est traduit depuis le départ par un allongement de la durée d'étude : du CAP (3 ans d'étude après la 5^e), puis du BEP (2 ans après la 3^e, soit 6 ans après l'école primaire) et enfin du Bac pro en 4 ans :2+2 après la 3^e soit 8 années d'étude secondaires).

Pour la première fois, en 2009, une réforme structurelle de la voie pro se traduisait par la diminution de durée d'études.

Nous avons beaucoup écrit sur le bac pro 3 ans pour en dire tout le mal que nous en

tions (FSU, SUD, FO, SNALC), a décidé de ne plus participer à ces réunions de bilan dès lors que la preuve était faite qu'elles ne servaient qu'à entériner ce que nous avons combattu.

Le dernier point, sur lequel il est important de faire quelques rappels, est celui de la certification professionnelle. Depuis 2014 nous assistons à une véritable accélération des politiques publiques pour remettre en cause la valeur nationale des diplômes.

Le MEDEF est l'instigateur de cette politique et le gouvernement joue tout à fait le rôle de maître d'œuvre, malheureusement appuyé par la CFDT.

Cette remise en cause de la valeur nationale des diplômes avait déjà été entamée par la généralisation du CCF mais c'est aujourd'hui au processus même de construction du diplôme, à travers le travail des CPC, à la notion même de diplôme, à travers la mise en avant de "blocs de compétence" que s'attaquent MEDEF et gouvernement.

Il serait trop long de développer maintenant toutes les tentatives du patronat et du gouvernement Valls pour remettre en cause cet acquis essentiel. On pourra y revenir dans le débat,

Mais il faut prendre conscience de l'enjeu que représente pour la défense des salarié-es-, ou des futur-e-s salarié-e-s, le maintien de diplômes professionnels, décidés, construits et validés par l'Education nationale, reconnus dans les conventions collectives.

Un 4 pages de la FERC intitulé "les enjeux de la certification", Formation-Qualification-Certification traite spécifiquement de ce sujet.

C'est une dimension essentielle des combats qui nous attendent pour ne pas laisser s'écrouler ce qui a été durement acquis par les luttes depuis la création du CAP il y a plus de 100 ans : la reconnaissance et la rémunération de la force de travail des salarié-e-s.

Apprentissage et voie professionnelle

L'apprentissage en Ile-de-France en janvier 2016 représente environ 80 000 apprentis (dont 794 pré Apprentis). Dans les CFA de la Région, 60 % des apprentis ont une formation dans les services : (commerce-vente (15%), coiffure, hôtellerie-tourisme, Gestion-Administration, santé... et 38% des effectifs apprentis sont au niveau des filières « industrielles ». Pour comparaison, pour la France entière, il y a 40% d'apprentis dans les services.

Les différents gouvernements, certaines collectivités territoriales ont une volonté idéologique de développer l'apprentissage. Cela prend différentes formes, primes et exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, campagne publicitaire régionale pour l'apprentissage... Surtout, il y a une pression de plus en plus forte pour mettre en place des formations sous statuts d'apprentis dans les lycées. Par exemple, l'Inspection Générale de l'Education Nationale vient de publier un rapport intitulé « Développement de l'apprentissage dans les établissements pu-

blics locaux d'enseignement ». L'objectif est bien d'augmenter, par tous les moyens, le nombre d'apprentis. Il s'agit de saisir "toutes les opportunités" permettant d'atteindre cet objectif. Pour cela, le rapport préconise une extension de la mixité des parcours (alternance d'années de formation sous statut scolaire et de période en apprentissage) et mixité des publics (accueil dans une même section de jeunes sous les deux statuts). Il veut faire de l'apprentissage une « composante naturelle » des établissements technologiques et professionnels.

Alors qu'ils admettent eux-mêmes que le nombre de sections mixtes est très faibles, les inspecteurs font des quelques statistiques dont ils disposent (sur l'académie de Caen) leurs seuls arguments en faveur de la mixité des publics. Ignorant de fait les problèmes pédagogiques et d'organisation importants que cela engendre. Les obstacles pédagogiques à la mixité des publics sont balayés d'un revers de manche. Méprisant le savoir-faire des enseignants de lycée professionnel, le rapport préconise une « professionnalisation des acteurs en termes d'ingénierie pédagogique ».

Le rapport menace très clairement le statut des Professeurs de LP. Les obligations réglementaires de service sont perçues comme un « problème ». Il propose tout simplement de les casser en faisant en sorte que l'on ne distingue pas la quantité de service effectuée en direction d'élèves ou d'apprentis, via « un conventionnement à reversement du CFA vers l'État de la partie des salaires correspondante ».

Le rapport veut profiter de la modification de la carte des régions et des "changements

d'équipes" (le passage très à droite de nombreuses régions). L'Ile-de-France était justement l'un des territoires où la région n'encourageait pas le développement de l'apprentissage. Dans le contrat de plan Etat-Région : l'exécutif régional s'est fixé pour objectif de passer de 80 000 apprentis début 2016 à 100 000 apprentis à l'horizon 2021. Le 10 octobre, en Conseil Inter-académique de l'Education Nationale, devant la région, dans le cadre d'une présentation d'un projet de Campus des Métiers de l'automobile, le recteur de Versailles a présenté l'apprentissage comme "une voie d'excellence".

Sans aucun élément d'analyse, sur la base du seul préjugé, l'apprentissage est présenté comme la solution à tous les problèmes : attractivité des filières, insertion professionnelle, décrochage....

1^{er} préjugé : l'apprentissage comme solution pour lutter contre le décrochage scolaire :

L'apprentissage est souvent présenté comme une solution pour les élèves en difficultés. Il y a a priori idéologique selon lequel le monde de l'entreprise réussirait là où l'école échoue. Pourtant, le taux de rupture de contrat d'apprentissage est très élevé. En Ile de France, il est de 24 % en moyenne, il atteint jusqu'à 35 % pour les contrats de niveaux CAP ou Bac pro, voire 40% de taux de rupture de contrats au niveau V dans les filières du bâtiment ou de l'hôtellerie par exemple.

L'apprentissage n'est pas la solution au décrochage scolaire !

2^{eme} préjugé : les apprentis sont mieux formés, réussis-



Apprentissage et voie professionnelle



sent mieux, s'insèrent mieux :

Il y a souvent une confusion entre apprentissage et alternance. Comme les apprentis, les élèves de LP sont formés en alternance et découvrent le monde professionnel via des Périodes de Formation en Milieu Professionnel. L'énorme différence est qu'un jeune apprenti est sous statut de salarié, un lycéen reste sous statut scolaire. Durant le séminaire « Réussir l'apprentissage en E.P.L.E. » organisé par le Rectorat de Versailles en février 2015, le sociologue Gilles Moreau, qui a présenté le résultat de ses travaux sur « le renouveau de l'apprentissage », a remis en cause quelques idées reçues sur l'apprentissage. Il fait remarquer que « certains jeunes sont « sauvés » par l'apprentissage, comme d'autres le sont par l'école. Mais s'agissant de formation diplômante, c'est à l'aune de la réussite au diplôme que peuvent se mesurer les effets de la pédagogie de l'alternance. Or, sur ce point, les CFA n'affichent pas de meilleurs scores que les lycées professionnels, bien au contraire ». Une note de la DEPP (la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du

ailleurs, Gilles Moreau montre que « L'insertion post-bac [des apprentis] n'est pas avérée. Les apprentis bénéficient du capital d'autochtonie », c'est-à-dire qu'ils se voient offrir une place sans concurrence avec d'autres. Si l'apprenti postule dans une autre entreprise, il aura le même taux d'insertion qu'un autre élève de LP. Sur le long terme, les élèves de LP sont mieux payés que les anciens apprentis. L'apprentissage n'est donc pas la panacée de l'insertion professionnelle !

Une voie discriminatoire

Le même Gilles Moreau fait le constat que « (...) l'apprentissage accueille toujours aussi peu de filles (30 %) et très peu d'enfants issus de l'immigration. Du coup, c'est le lycée professionnel qui se trouve en charge de former ces deux populations dont on sait combien l'insertion professionnelle est plus difficile. ». Les discriminations à l'embauche se retrouvent à l'entrée en apprentissage. Développer l'apprentissage, c'est augmenter les inégalités sociales !

Parcours mixte : tri-social

Ministère de l'Éducation Nationale) l'exemple, la 2nde sous-statut scolaire puis, pour une partie des élèves, les années suivantes sous statuts d'apprentis. Il s'agit d'utiliser les établissements scolaires pour faire du tri. LP réussissent à mieux organiser les ruptures de contrats d'apprentissage, que les élèves en apprentissage.

« Donner le choix »

Le rectorat dit vouloir « donner le choix aux jeunes ». On l'a vu ce ne sont pas les jeunes qui ont le choix, ce sont les entreprises qui choisissent... au détriment des femmes, des jeunes issus de l'immigration ou des quartiers populaires... Pour les jeunes, la recherche d'un contrat d'apprentissage est souvent un moyen de rechercher une autonomie financière ou d'aider sa famille. Le système d'aide sociale doit permettre que ce ne soit pas un choix dicté par des nécessités économiques ! La place de jeunes de 16ans est à l'école sous statut scolaire, pas dans l'entreprise sous statut salarié !

L'apprentissage n'est pas une meilleure voie de réussite. Le développement de l'apprentissage n'a pour seul but que d'affirmer le rôle de l'entreprise dans l'éducation et permettre ainsi de satisfaire les exigences du patronat qui veut reprendre la main sur les qualifications. L'apprentissage est une voie de formation discriminatoire. Un service public de formation professionnelle initiale, sous statut scolaire, est la garantie de l'égalité !

Les 2nd POP, pour une meilleure orientation ?

La circulaire de 2016 « Réussir l'entrée au lycée professionnel » veut « rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire ». La circulaire part d'un constat que nous vivons tous, l'orientation, trop souvent, par défaut des élèves dans la voie professionnelle. Pour y remédier, l'Education Nationale propose la 2nde POP (2nde Professionnelle à Orientation Progressive). Expérimentée depuis la rentrée scolaire 2014, cette seconde professionnelle « à orientation progressive » est censée faciliter l'orientation vers la voie professionnelle en fin de troisième et améliorer le choix de la filière à l'issue d'une période commune plus ou moins longue. Comme pour le Bac Pro en 3ans, on généralise à marche forcée avant d'avoir fait un vrai bilan de l'expérimentation. Pourtant, à la CGT, nos premiers retours n'étaient pas excellents. Lorsque ce dispositif est utilisé pour remplir une filière en

difficulté en utilisant une filière attractive, cela ne sauve pas la filière en difficulté. Nous avons plutôt l'impression que cela a contribué à la dégradation des climats d'établissements. Surtout, cela ne règle pas l'orientation subie !

"Le miracle de la vie"

Avec la carte des formations, les places vers les différentes filières sont prédéterminées et il n'y a pas de marge. Au moment de l'orientation définitive, il y aura des difficultés pour respecter les flux prédéterminés (12 dans une filière et 12 dans l'autre). Pour l'instant, il n'y a pas de critères définis pour orienter les élèves (motivation ? résultats ?). Interrogée en audience par la CGT éducation en février 2016, la Direction Académique de l'Enseignement Technique du rectorat répond qu'au final cela s'ajuste toujours grâce « au miracle de la vie » !

Alourdissement des tâches et mise en concurrence

Il y a un risque que le travail des professeurs principaux ne s'alourdisse encore avec la gestion de cette orientation en cours de 2nde (dossiers administratifs, multiples rendez-vous avec les familles...). Cela demande aux collègues de plusieurs classes de travailler ensemble leurs progressions... toujours sans temps de concertation prévu. Il y a une mise en concurrence des équipes entre-elles qui doivent se vendre pour remplir leur section.

Nos élèves arrivent souvent en LP avec une orientation par défaut. Si la 2nde POP ajoute une nouvelle sélection, ce bricolage n'est pas une solution ! La mise en place des 2nde POP ne règle pas la question de l'orientation par défaut des élèves. Elle diminue même la lisibilité des formations pour les familles et déstabilise les élèves qui ont déjà un projet professionnel. Pour aider les élèves à choisir leur orientation il faut des personnels statutaires et formés en nombre suffisant. Il faut recréer des postes de personnels COP.

Gestion-Administration : l'échec d'une réforme !

Il y a 5 ans, les Bac Pro Comptabilité et Secrétariat ont été fusionnés en un seul bac Gestion-Administration(GA). Comme avec les 2ndes POP, il y a une perte d'identité des filières qui rendent encore plus aléatoire le choix des familles et des élèves. Les intitulés des formations sont moins lisibles pour les familles, « GA » cela parle moins aux familles que « comptabilité » ou « secrétariat », car cela n'évoque pas clairement une image de métier. Il y a eu une diminution des qualifications en comptabilité. L'insertion professionnelle des élèves a été dégradée.

Pour les collègues, il y a eu un alourdissement des tâches pour les collègues, notamment via la mise en place de l'évaluation avec cerise-pro, les ateliers rédactionnels, qui demandent aux enseignants des professionnels et de lettres-histoire de concevoir ensemble, mais sans temps de concertation...

Diplôme dévalorisé, collègues en souffrance... Le constat est lourd. Le Rectorat de Versailles lui même s'en rend compte, il y a timide tentative de sauvetage. Dans un LP par département qui a une section ASSP (Accompagnement, Soins et Service à la Personne), pour revaloriser la formation, il expérimente l'ajout

d'une option «secrétariat médical» en GA.

Un peu sur le modèle de la fusion Compta-Secrétariat, il y avait un projet de fusion des bacs professionnels vente et commerce. Le Ministère annonce le maintien des deux options « Animation et gestion de l'espace commercial » et « Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale » après une seconde commune.

Dans un contexte où les conventions collectives sont menacées, il faudra rester vigilant-e-s sur les tentatives de réduire l'offre de formation.

Le bilan désastreux de la réforme du bac pro 3 ans

La CGT a été favorable, dès 1985, à la création du baccalauréat professionnel. Depuis toujours l'objectif d'augmenter le niveau de qualification professionnelle des ouvrier-e-s et employé-e-s est celui de notre confédération. Une quinzaine d'années après, au début des années 2000, le ministère de l'Éducation a lancé une expérimentation, dans un petit nombre d'académies, permettant à certains élèves de bac pro de présenter le baccalauréat après un cursus de 3 ans, au lieu du classique parcours en 4 ans (BEP 2 ans + Bac Pro 2ans).

Cela ne concernait qu'une minorité d'élèves. La CGT ne s'est pas opposée à cette expérimentation, des enseignants-e de la CGT s'y sont d'ailleurs engagé-e-s. L'analyse de la CGT était qu'une partie de ces élèves était en effet capable de réussir en 3 ans et que pour eux la poursuite d'études en BTS leur serait facilitée. Mais cette expérimentation ne concernait pas la totalité des futurs bacheliers pro de l'académie. Il y avait eu une sélection parmi les élèves sortant de 3e de collège. Les premiers éléments de bilan avaient mis en évidence ce fait-là. Que 20 ou 30 % d'une cohorte puisse réussir, c'était effectivement possible mais en rien l'expérimentation ne permettait de dire que la totalité des futurs bacheliers pouvait en faire de même : impossible de réussir

en 3 ans au lieu des 4 ans habituels pour une majorité d'entre eux. C'est pourquoi la CGT a refusé de signer le protocole présenté par Darcos en 2007.

Annoncée, en septembre 2008, la généralisation du baccalauréat en 3 ans avait été imposée par les ministres Darcos et Chatel. Ce passage d'un BEP en 2ans et d'un Bac Pro en 2ans à une formation en 3ans permettait de supprimer des postes. Malgré un bilan désastreux, elle n' a pas été remise en cause. Les conditions de travail des élèves, comme des personnels, se sont dégradées.

Mise en concurrence

La mise en place des nouvelles grilles horaires, tri-annualisées, avec des blocs horaires à partager entre différentes disciplines, l'absence volontaire, d'indications précises pour les seuils de dédoublement et les demigroupes. a introduit une mise en **concurrence entre disciplines, entre collègues...**

Le "TOUT CCF"

En 2016, le taux de réussite s'élève à 82,54 % (dont près de 40 % avec mention), soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Le Bac pro semble, ainsi, se porter à merveille, les CCF (Contrôle en Cour de Formation) ont aussi été mis en place pour cela ! Cette modalité d'évaluation est très lourde à gérer et désorganise les enseignements. Surtout, le CCF est très inégalitaire : c'est le même enseignant qui forme ses élèves, prépare

les sujets d'épreuves, organise leur déroulement et corrige les copies ! Le CCF apparaît comme une manière de faire du chiffre et dans un contexte où la culture du résultat s'installe solidement dans l'Education Nationale, les taux de réussite aux examens sont ainsi gonflés artificiellement.

Déprofessionnalisation

La réduction du nombre d'heures d'enseignement, qu'a entraînée la disparition d'une année de formation, a comme conséquence une appropriation partielle des programmes nationaux par les élèves. Qui peut, aujourd'hui, prétendre avoir "bouclé" correctement le programme alors que les 22 semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel ("stage"), les CCF et une année de moins de scolarité ont sérieusement entamé le potentiel horaire. Avec une réduction du volume horaire de l'enseignement professionnel, la valeur professionnelle des diplômes s'est dégradée.

Pour la CGT, il faut remettre en place des parcours diversifiés en 3 ou en 4 ans vers le baccalauréat professionnel. Il faut laisser une vraie possibilité aux élèves de CAP de poursuivre avec succès vers le baccalauréat. La CGT a des propositions. Cela demande des moyens, il faudra les obtenir par nos mobilisations.

Quels enjeux pour la certification ?

Le printemps 2016 a été particulièrement animé en termes de luttes sociales. La CGT avec une intersyndicale large a combattu la loi travail, contre-réforme rétrograde dont l'inversion de la hiérarchie des normes (l'article 2) est la pierre angulaire. La CGT Educ'action avec sa fédération la FERC CGT a pris part à la lutte en appelant 14 fois à la grève. Si l'enjeu pour la formation professionnelle n'apparaît pas au premier regard, la loi travail porte pourtant en elle une orientation idéologique forte qui vise à casser la convention collective à laquelle est adossée la notion même de certification.

La convention collective est une conquête sociale qui permet encore à l'heure actuelle de construire les grilles de rémunération, l'organisation du temps de travail... au sein d'un secteur d'activités. Elles sont un rempart contre l'atomisation du salariat qui favorise la mise en concurrence et la pression du patronat sur les salarié-e-s. Au sein des conventions collectives, les syndicats avec le gouvernement et le patronat étaient en mesure de mettre en relation les certifications avec une grille salariale afférente. Depuis 2014, une offensive du MEDEF appuyée en cela par le gouvernement vise à réformer les CPC (commission professionnelle consultative) qui ont pour but de définir les diplômes de l'éducation nationale et de plusieurs autres ministères. Ce n'est bien entendu pas neutre. Il s'agit pour le patronat de casser ce quadripartisme entre les salarié-e-s, les employeurs, l'Etat et les enseignant-e-s.

Nous sommes bien ici dans une vision antagoniste du rôle de la formation professionnelle et de

sa construction. Le MEDEF défend l'idée que l'offre de formation actuelle n'est pas en adéquation avec l'emploi. C'est surtout un argument pour développer une formation qui soit uniquement en lien avec un métier laissant ainsi l'élève démuni face aux transformations du monde du travail. Par ce biais, le patronat s'attaque ainsi aux outils collectifs des travailleur-e-s dont la convention est un socle important. Quelques exemples pour gagner en clarté : une personne peut bénéficier d'une attestation professionnelle pour faire des grillades l'excluant de fait de la convention des cuisiniers. Certaines conventions collectives, comme celle du service à particulier, ne mettent plus en avant aucune qualification (CAP, BAC et au-delà) mais uniquement des attestations de compétences. La pression sur les salaires, sur l'organisation du temps de travail, sur les conditions d'exercices est donc plus forte, le salarié devenant de fait dépendant de son poste de travail et non de sa qualification. Dans une période d'austérité comme nous la connaissons, cela ne fait qu'accentuer la concurrence sur le marché du travail.

A l'inverse, la mise en place de la formation professionnelle sous statut scolaire dont les lycées pro sont les héritiers est pensée comme un lieu de formation pour un secteur d'activité et non pas pour un seul outil. Il s'agit bien de permettre à l'élève futur professionnel d'être en capacité de travailler dans un secteur d'activité et non pas sur une seule machine, un seul poste de travail. De plus, il ne s'agit pas de former seulement des professionnels mais également des citoyens en devenant avec un esprit critique, une capacité d'analyse.

On peut déplorer parfois le faible niveau de nos élèves mais il est certain que ce qu'ils apprennent en classe est forcément un plus. Il est fort peu probable qu'un organisme de formation professionnelle se soucie d'éthique et de citoyenneté. L'École, oui !

Le lien est ici facile avec l'idéologie de la « compétence » prônée par les doctrines libérales actuelles. Nous l'avons dit, un des objectifs du patronat est de multiplier les certifications de différentes natures au détriment de la formation initiale sous statut scolaire. C'est le cas pour les lycées professionnels mais c'est également ce qui se met en place depuis de nombreuses années au sein des écoles maternelles et élémentaires mais aussi au collège. Le socle commun dont le livret scolaire universel est une nouvelle version d'outil d'application est construit comme une liste de compétences minimales à connaître. Il ne s'agit pas d'en faire une référence pour les enfants de la bourgeoisie mais bien de permettre aux élèves des classes populaires d'intégrer le plus rapidement l'entreprise (avec un passage par le lycée pro ou l'apprentissage) en validant des compétences directement exploitables au sein d'un métier.

Notre syndicalisme s'inscrit dans une dimension confédérale. Il ne s'agit pas de défendre la voie professionnelle initiale comme un îlot en dehors du monde mais bien d'en faire une orientation permettant aux élèves de se construire une culture professionnelle et générale leur permettant une intégration dans un secteur d'activité. Dans cette optique, les attaques contre le droit du travail sont des attaques contre la voie professionnelle !

Vers une régionalisation à marche forcée ?

Propriétaire des locaux, employeur d'une partie des personnels depuis 2003 ; La région prend de plus en plus la main sur la formation professionnelle et la carte des formations.

La loi du 8 juillet 2013 pour la « refondation de l'École », en plus de mettre en place la réforme des rythmes dans le 1er degré, a profondément réorganisé les responsabilités entre les Rectorats et les Régions pour la définition de la carte des formations. Les régions ont en charge les décisions d'ouverture / fermeture des sections dans les lycées professionnels.

A partir de cette logique, la Région Ile-de-France souhaite établir une carte des formations unique, regroupant les lycées et les CFA. La délibération du conseil régional sur la "Carte unique" du 20 mai 2016 est édifiante et nous alerte sur cette orientation : « Favorise le rapprochement lycées-CFA, notamment par le développement de classes mixtes et de parcours mixtes, la recherche d'une pleine utilisation des capacités d'accueil des lycées et des capacités conventionnelles des CFA par la mutualisation

des plateaux techniques et des développeurs de l'apprentissage, et l'utilisation des places vacantes en lycée pour l'accueil d'apprentis, (...) ».

La Région envisage donc de mettre les plateaux techniques des lycées, financés avec de l'argent public, à la disposition des CFA privés.

Par ailleurs, la logique de « classe mixte » et « d'utilisation des places vacantes en lycée pour l'accueil d'apprentis » est une vision comptable, totalement déconnectée des réalités pédagogiques. Apprentis et élèves n'ayant pas les mêmes durées en entreprises, comment l'enseignant peut-il construire une progression pédagogique si le groupe classe n'est jamais le même ? Quelles rivalités entre les jeunes peut créer une situation où certains sont payés et d'autres pas ?

Encore plus inquiétant, ce transfert de responsabilité aux collectivités territoriales vise à faire définir la carte des formations par le patronat local. Cette place de plus en plus importante des régions dans la définition de la carte des formations fait donc planer une menace sur le cadre



national des diplômes et donc sur les conventions collectives. Les enjeux de la carte des formations sont multiples : insertion professionnelle des jeunes, développement des territoires... Ces enjeux dépassent largement les seuls syndiqués CGT de l'éducation nationale et sont partie prenante du projet de société défendu par la CGT dans son ensemble.

Les élèves en formation professionnelle aujourd'hui sont les salariés de demain. Défendre leurs conditions d'éducation c'est aussi préparer de meilleures conditions de travail et de salaires pour l'ensemble des salariés.

Le cadre interprofessionnel de la CGT, grâce à notre maillage territorial, en croisant nos expériences en tant que 1er syndicat dans la voie professionnelle en Ile de France doit nous permettre de travailler en commun sur les enjeux de la formation et être notamment une véritable force de contre-proposition qui ne laisse pas la formation professionnelle aux mains du seul patronat.



La CGT Educ'action revendique :

- ⇒ La fin de la politique du tout apprentissage.
- ⇒ Le maintien et le développement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.
- ⇒ L'arrêt du financement de publicités pour l'apprentissage sur fonds publics.
- ⇒ La restitution de tous les moyens supprimés.
- ⇒ L'intégration des lycées dans l'Education Prioritaire (reconnaissance indemnitaire, maintien des bonifications APV pour les mutations, effectifs réduits...).
- ⇒ La possibilité de diversifier les parcours des élèves en lycée professionnel pour retrouver 4 ans de formation pour ceux qui en ont besoin.
- ⇒ Des passerelles avec des moyens pour permettre les parcours diversifiés des jeunes au sein des trois voies du lycée.
- ⇒ La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. La fin de la 3^e doit être atteinte par l'ensemble d'une classe d'âge. La CGT s'oppose donc fermement à toute orientation au cours de la scolarité au collège qui ne peut constituer une solution aux difficultés des élèves.

CGT Educ'action Versailles La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs Pierreux 92 000 NANTERRE

Tel : 06 40 16 79 39

mail : cgteducversailles@gmail.com